

COMMUNIQUE PUBLIÉ À LA FIN DE LA 18^{ème} CONFÉRENCE RÉGIONALE AFRIQUE DE L'AIFJ, 2024 SUR LE THÈME : « LUTTER CONTRE LES PRATIQUES CULTURELLES NÉGATIVES À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE : LE RÔLE DES FEMMES JUGES TENUES À L'HÔTEL LABADI BEACH, ACCRA – GHANA DU 13 AU 15 MAI 2024

1.0 PRÉAMBULE

[i] La 18^e Conférence régionale africaine de l'AIFJ 2024 s'est tenue sous le thème : Combattre les pratiques culturelles négatives à l'époque contemporaine : le rôle des femmes juges.

L'Association internationale des femmes juges (AIFJ) a été créée il y a près de trente ans par un groupe de 50 femmes juges dynamiques et visionnaires du monde entier. Les fondateurs ont commencé avec la vision d'augmenter le nombre de femmes juges et de promouvoir l'égalité de justice pour les femmes et les filles à travers le monde. Aujourd'hui, l'AIFJ est devenue une organisation très respectée comptant plus de 6 500 juges dans plus de 100 pays et territoires et continue d'élargir son nombre de membres.

2.0 OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

[ii] La mission de l'AIFJ est centrée sur l'éradication de la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans les sociétés du monde entier. A cet égard, la conférence s'est tenue :

S'appuyer sur le(s) succès de la Conférence précédente.

Réunir les huissiers de justice d'Afrique spécifiquement et du monde entier et

Pour discuter du thème et d'autres questions d'intérêt commun.

3.0 PARTICIPATION

[iii] Les pays suivants étaient représentés :

Bénin Botswana Côte d'Ivoire
Gambie Ghana Kenya
Nigéria Sénégal Afrique du Sud
Tanzanie États-Unis Ouganda
Royaume-Uni.

4.0 RECOMMANDATIONS

[iv] Après des discussions exhaustives, la conférence s'est terminée avec les observations et recommandations suivantes comme résolutions :

Retourner dans nos pays d'origine respectifs et apporter les modifications nécessaires. Les femmes ont la responsabilité d'être le changement que nous recherchons et de briser ces barrières persistantes que constituent les pratiques culturelles négatives. Cela doit être notre priorité commune.

Les pays membres doivent disposer d'un registre des délinquants sexuels qui doit être mis à jour régulièrement pour aider à surveiller et à partager des informations entre les pays membres afin de lutter contre les infractions sexuelles associées.

Éduquer et former les marginalisés et les vulnérables sur les systèmes juridiques des pays membres et l'accès à la justice.

Élaborer des manuels de formation et de ressources sur l'arbitrage sensible au genre dans les pays membres.

Les dirigeants traditionnels doivent s'engager à apporter un changement en les éduquant sur la nécessité pour eux d'éviter de s'immiscer dans le processus judiciaire, en particulier

lorsqu'il s'agit d'infractions sexuelles et de crimes contre des enfants et des femmes. Les chefs traditionnels doivent être formés pour autonomiser les femmes et les personnes vulnérables dans leurs communautés puisqu'ils sont respectés et considérés comme des leaders d'opinion.

Les femmes juges devraient se lever et utiliser notre intellect pour condamner les pratiques culturelles odieuses, encadrer les jeunes filles et préparer nos fils et les jeunes hommes à respecter les femmes.

Les pays membres sont chargés de documenter et d'exalter les femmes juges qui brisent les plafonds de verre pour encourager d'autres femmes et servir de mentors.

Collaborer avec les organisations/institutions de la société civile pour assurer un changement de mentalité et garantir que les stéréotypes n'ont pas leur place dans notre jurisprudence.

Collaborez avec des organisations locales de défense des droits de l'homme pour les litiges d'intérêt public afin d'obtenir une jurisprudence positive.

Surveiller et analyser le raisonnement judiciaire. Les sections de l'AIFJ doivent veiller à ce que les stéréotypes n'empêchent pas l'accès à la justice pour les victimes/survivantes de violences basées sur le genre. Cela signifie examiner le raisonnement judiciaire pour s'assurer qu'il est conforme à la loi et aux faits et non aux stéréotypes.

Mettre en évidence les méfaits des stéréotypes judiciaires grâce à des recherches fondées sur des preuves pour sensibiliser et mettre en évidence la prévalence, la nature et les méfaits des stéréotypes dans les affaires jugées.

Plaider en faveur de réformes juridiques et politiques pour permettre aux femmes d'être à l'avant-garde de la défense des droits des femmes et des filles dans le cadre juridique.

Améliorer les capacités judiciaires grâce à des formations visant à lutter contre les stéréotypes judiciaires. L'éducation et la formation peuvent prendre de nombreuses formes, notamment des séminaires et des ressources écrites (par exemple, des manuels).

Collaborer avec d'autres acteurs tels que la FIDA ou d'autres OSC compétentes pour faire appel des décisions impliquant des stéréotypes devant les tribunaux supérieurs ; et soumettre des pétitions ou des communications aux organismes régionaux et internationaux de défense des droits de l'homme alléguant des violations des droits de l'homme fondées sur des stéréotypes judiciaires.

Mettez en avant les bonnes pratiques des sections de l'AIFJ pour donner aux juges des perspectives importantes qui peuvent les aider à dépasser les stéréotypes.

Les juges doivent éviter d'utiliser un langage discriminatoire en matière de genre. Les juges doivent veiller à ce que les procès pour violences basées sur le genre soient menés de manière à démystifier les stéréotypes et à remettre en question le raisonnement stéréotypé des autres juges et acteurs du système judiciaire.

Les sections de l'AIFJ doivent garantir que la législation, les normes et les pratiques dans leur pays sont conformes aux droits de l'homme et aux garanties constitutionnelles.

Revoir les pratiques traditionnelles attribuant certaines tâches aux femmes et aux hommes. Examiner les tendances discriminatoires au travail qui considèrent les femmes comme incompetentes dans certains emplois, par exemple dans l'ingénierie, l'armée, les chefs de direction, mais comme bonnes dans celles de secrétaires, d'infirmières, d'aides ménagères, de réceptionnistes, d'enseignantes, etc.

Revoir les tâches qui entravent la performance des femmes au travail en concevant et en construisant des infrastructures qui répondent aux besoins des femmes fonctionnaires de justice, ce qui peut inciter davantage de femmes à postuler à des postes judiciaires.

Les juges doivent être conscients de leur propre sécurité et éviter d'être prévisibles.

5.0 CONCLUSIONS

[v] La 18e Conférence régionale annuelle de l'AIFJ pour l'Afrique à Accra, au Ghana, a été un

succès retentissant et les pays membres sont encouragés à mettre en œuvre les recommandations formulées ici. Ensemble nous pouvons changer ce que nous recherchons.

6.0 SIGNATURE

Bénin

Botswana

Côte d'Ivoire

La Gambie

Guinée

Kenya

Nigeria

Sénégal

Afrique du Sud

Tanzanie

ETATS-UNIS

Ouganda

Royaume-Uni

[?](#)Reply [?](#)Forward

Attendee panel closed